

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF1962

AMENDEMENT

présenté par
M. Bovet, M. Guinot, M. Bigot, M. Buisson, M. Chenu, M. de Fleurian, M. Dragon,
Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Josserand, Mme Alexandra Masson, M. Pfeffer, M. Rambaud,
M. Lottiaux, M. Allisio, M. Boulogne, M. Casterman, M. Dessigny, M. Fouquart, M. Dufosset,
Mme Galzy, M. Golliot, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, M. Renault, Mme Roy, M. Salmon et
M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Aide publique au développement »

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	20 000 000
TOTAUX	0	20 000 000
SOLDE	-20 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli à l'amendement 1870.

Le présent amendement prévoit de minorer d'un montant de 20 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 01 – « Fonds de solidarité pour le développement » du programme 384 – « Fonds de solidarité pour le développement », affectés aux actions internationales en matière de diplomatie féministe, d'égalité de genre et des droits et de la santé sexuels et reproductifs.

Le PAP nous dit que la France ambitionne d'être l'un des pays chefs de file en matière de promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs dans le monde. Dans un contexte où notre pays traverse de fortes contraintes économiques et sociales, il serait bien plus pertinent de porter des ambitions économiques et industrielles solides au service de la souveraineté de la France, plutôt que de multiplier des dispositifs extérieurs dont l'impact réel demeure incertain et dont la transparence laisse à désirer.

De plus, ce domaine est déjà largement couvert par de multiples organisations internationales, au premier rang desquelles l'ONU et ses agences, dont c'est précisément la mission dédiée grâce à contribution française.

Il apparaît dès lors excessif de consacrer 20 M€ à une action redondante, qui ne change rien à l'influence réelle de la France dans le monde tout en détournant des ressources dont notre système social a cruellement besoin.

Cet amendement propose donc de supprimer ces crédits, afin de recentrer l'action budgétaire sur les enjeux essentiels de notre pays.